

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC112340DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Vincent GOUËSET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6590, intitulée « Espaces et Sociétés », dont le directeur est M. Vincent GOUËSET ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent GOUËSET, directeur de l'UMR 6590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUËSET, délégation de signature est donnée à M. Christian PIHET, Professeur et Directeur de ESO Angers, M.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Patrice CARO, Professeur et Directeur de ESO Caen, M. François MADORE,  
Professeur et Directeur de ESO Nantes, Mme Jeannine CORBONNOIS, Professeure et  
Directrice de ESO Le Mans, M. Olivier DAVID, Professeur et Directeur de ESO Rennes,  
M. Sébastien BRIAND, Assistant Ingénieur et Mme Marie-France MONNERAIS,  
Attachée d'Administration, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du  
délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou  
du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 5 octobre 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS